

Paris, le 31 mai 2010

## **Communiqué de presse**

### ***DPC : Changement de cap***

L'UNPS, réunie en Assemblée plénière le 27 mai, accueille avec satisfaction l'annonce faite d'un changement de direction dans la mise en place du développement professionnel continu (DPC).

L'UNPS avait émis de nombreuses critiques sur le dispositif initialement proposé, totalement inapplicable, du fait notamment de sa déconnexion avec les réalités du terrain.

Les dernières informations transmises par les services du Ministère de la santé et des sports suscitent encore inquiétudes et interrogations.

L'UNPS s'interroge notamment sur l'absence de visibilité concernant le financement du dispositif.

L'UNPS s'inquiète également, au-delà de la disparition d'un avantage conventionnel, de voir remplacer le mécanisme de formation par un seul outil de contrôle.

Concernant la représentation des professionnels de santé libéraux dans les instances du futur dispositif, l'UNPS souhaite en premier lieu que les syndicats représentatifs soient pleinement associés à la gestion du DPC, de manière paritaire avec l'Etat et l'Assurance maladie.

Comme la Loi le prévoit, l'UNPS exige de plus la création de sections spécifiques à chaque profession au sein de l'organisme gestionnaire du DPC.

D'autre part, l'UNPS demande que la représentation des libéraux au sein des commissions scientifiques indépendantes (CSI) ne soit pas diluée et que ces CSI n'intègrent que des structures dont la légitimité est reconnue par les professions et dont l'indépendance ne peut être contestée.

L'UNPS, institution incontournable, exige de participer à la réécriture du dispositif définitif qui se doit d'être réaliste.

*Contact presse : Alain BERGEAU - Président - 06 80 25 96 34.*